

## Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 16 juin 1853

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Godin, Émile \(1840-1888\)](#) est destinataire de cette lettre  
[Régnier](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (3)

Collation 2 p. (25r, 26r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin, 16 juin 1853, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 04/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/28047>

Copier

# Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

## Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [16 juin 1853](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)

Lieu de destination Bellevue, Meudon (Hauts-de-Seine)

## Description

Résumé Godin reproche à Émile de ne pas suffisamment tenir compte des autres dans ses actions, ce qui explique qu'il est l'élève le plus puni du pensionnat. Émile a été puni à 300 lignes parce qu'il est entré dans les lieux d'aisance parce qu'il pleuvait, alors qu'un camarade s'y trouvait : la punition est méritée car elle est prévue dans le règlement, et le maître de pension doit faire respecter celui-ci. Godin refuse d'accéder à la demande d'Émile qui souhaite être retiré de la pension, car il en ira de même au collège ensuite. Godin regrette qu'Émile n'ait pas continué à bien se conduire après avoir reçu les félicitations de Régnier dans le bulletin reçu le 18 avril et malgré les conseils donnés par ses parents aux vacances de Pâques. Il espère qu'il fera retour sur lui-même pour ne pas attribuer à ses semblables des mauvaises intentions qui ne sont pas prouvées.

Notes La lettre manuscrite originale de Jean-Baptiste André Godin à Émile Godin du 16 juin 1853 est conservée dans le fonds Godin du Cnam (FG 17 (1) a).

## Mots-clés

[Critiques](#), [Éducation](#)

Personnes citées [Régnier \[monsieur\]](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Godin, Émile (1840-1888)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Familistère
- Rente/Propriété

Biographie Propriétaire français né en 1840 à Esquéhéries (Aisne) et décédé en 1888 à Flavigny-le-Petit (Aisne). Émile Caïus Godin est le fils de Jean-Baptiste André Godin et d'[Esther Lemaire](#). À l'âge de 10 ans, Émile Godin poursuit sa scolarité à Paris : de 1851 à 1853, dans la pension Régnier à Bellevue à Meudon (Hauts-de-Seine) et de 1853 à 1856, il est pensionnaire au collège Chaptal,

établissement novateur préparant ses élèves aux carrières commerciales et industrielles. Émile Godin ne s'adapte pas à la vie en pension et ses résultats scolaires ne sont pas excellents. À partir de septembre 1856, il travaille avec son père pour les Fonderies et manufactures Godin-Lemaire. Dans les années 1860, il est le chargé d'affaires de son père à Paris et à l'Exposition universelle de Londres de 1862 ou le responsable des achats de fonte en Angleterre ; il semble aussi s'occuper de la fabrication, de l'émaillage en particulier. Émile Godin choisit de rester auprès de son père après la séparation de celui-ci et de son épouse Esther Lemaire en novembre 1863. Il est mobilisé dans l'Armée du Nord avec le grade de capitaine pendant la guerre de 1870-1871. Alors que Jean-Baptiste André Godin est élu député de l'Aisne à l'Assemblée nationale (1871-1875), Émile représente son père et remplit des fonctions de direction au sein des Fonderies et manufactures du Familistère, mais il entre en conflit avec plusieurs directeurs de l'usine et du Familistère. En 1878, Émile Godin se brouille avec son père et quitte le Familistère ; des procès opposent le père et le fils. Il épouse le 30 décembre 1882 à Flavigny-le-Petit (Aisne) [Éléonore Joséphine Rouchy](#) qu'il fréquente depuis plusieurs années et avec laquelle il a trois enfants : Émilie Esther (1878-), Alix Émile Godin (1881-1929), enfants naturels légitimés à l'occasion du mariage, et Camille Andréa (1883-). Il décède le 2 janvier 1888, quinze jours avant son père.

---

NomRégnier

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

ActivitéÉducation

BiographieMaître de pension à Paris au milieu du XIXe siècle. J. L. Régnier dirige une pension à Bellevue, à Meudon (Hauts-de-Seine), dans les années 1850. C'est sur la recommandation du fourier Alphonse Bureau qu'en 1851 Jean-Baptiste André Godin place son fils Émile dans la pension Régnier. Le nom peut être orthographié Reynier dans la correspondance de Godin.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 27/12/2023

---

Finis le 16 juiv 1653

Mon cher enfant

je l'avois a répondre a ta lettre du 5 juiv  
parceque je ne pourrois pas le faire done maniere  
qui te soit agreable j'avois donc cru bon faire  
d'attendre pour mes loix successives a quel yea de  
pas trop instable dans ton caractère

tu te rappelles sans doute combien de fois je t'y  
cherche a te faire comprendre que tu n'avois pas assez  
d'humour de servir si tu consentis au rieu que j'avois  
les autres tout entier a ta pension te fais a qui te plairas  
et te ne pourras pas comprendre que ton y auroit  
a redire. n'est la la source de tes châtuers et des  
punitions dont tu te plains. tes dernières lettres m'ont  
done affligé bien visiblement pourquelle m'apresmont  
que loin de faire compte de mes conseils tu as fait  
de telle sorte que tu es assuré de tout le pessimum  
qui a le plus de punitions cela ne peut pas me  
surprenre que tu es le plus raisonnable

on voit la penses qu'il y a entre ta de la  
part de tes maîtres des dispositions peu favorables  
cela n'est pas pour - je te donne pour preuve  
que tu n'a pas peu ennuie une autre au cas de  
punition que tu ne l'avois pas mérité

tu me dis dans ta dernière lettre comme un  
exemplaire des punitions que ton empereur que tu  
sais bien oblige a ton frère pour que j'avois quel  
plaisir tu es entre au lycée de la misere que de te  
camarades y étais. oh bien ! est ce que le  
règlement de la pension n'interdit pas cela ? n'y  
avait tu pas quel y entant tu étais possible  
une punition ? si ce est ainsi ille fait bien  
miraculé car rien ne obligoit a rester a la pluie

tu pourrais tenir sur les lois et stricte  
que ton espace doit être. cela a été  
meilleur que d'inspirer aux autres qui a pour  
but d'imposer les propres préférences et de bannir  
dans les lieux d'aisances a des pratiques coupables  
et indiscrètes. — ou on avait le maître de  
pension et c'était bon de s'inspirer a tout nos  
esprits et il n'y avait pas pour nous une  
régule de conduite que chacun doit tenir.  
je trouve que dans ce cas il faudrait mieux  
aller manier son pinceau que de nous instruire  
de ce qu'il faut faire pour ne pas nous faire  
jamais donner satisfaction au cas de malheur  
semblable a celle que tu me fais que tu as  
eu de faire partie de la pension stricte que  
tu éprouveras ailleurs la même chose et peut être  
plus de difficultés encore. si tu as fait  
plus la connaissance au contraire des règles de la  
vie et de la pension au sein collège ou tu enteras

le 16 avril dernier elle t'explique sous adresses  
dans son bulletin des fêtes et de la conduite  
pourquoi n'a-t-elle pas continué a te aussi  
régulière et parce que tu as été enlevé le matin  
que nous t'avions donné nos instructions de pratiques

je suppose donc que tu feras une retour sur toi  
même et que tu chercheras a la pénitance qui  
est mal d'abstention a nos semblables des intentions  
mauvaises lorsqu'il ne nous sont pas prononcées

je te demande de répondre a cette lettre  
dans un délai de quatre jours car nous devrons  
avoir de tes nouvelles

meilleurs nos combats pour de meilleurs et  
bonnes amitiés

Godin